

## La messe à Saint-Malo

**Author :** Summorum Pontificum

**Categories :** [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

**Date :** 1 octobre 2015



Depuis juillet, après de nombreux mois de discussion, **une messe en application du Motu Proprio est célébrée chaque dimanche et fêtes de l'été à la chapelle Saint-Joseph de Saint-Malo**, par le recteur de la Cathédrale l'abbé Lorta. L'affluence y a d'ailleurs été très importante.

Nos amis malouins viennent de nous transmettre l'information suivante :

### **Communiqué du 1er octobre 2015 des amis de la chapelle Saint Joseph à Saint Malo**

Après le succès des messes régulières forme extraordinaire de la période estivale et l'enthousiasme de la centaine de fidèles, un premier bilan fructueux a été établi avec l'abbé Lorta curé de la cathédrale. Ce dernier, bien que très enthousiaste, est très sollicité par son ministère depuis la rentrée et ne peut assurer pour l'instant de messes régulières. Plusieurs solutions sont à l'étude. Nous vous invitons à prier à cette intention

pendant le mois du rosaire. Un chapelet est organisé le mercredi 7 octobre à 13H30 en la chapelle Saint Joseph 23,Boulevard Gouazon, 35400 Saint Malo.

La prochaine messe aura lieu le dimanche 1er Novembre à 9h00 fête de tous les saints.

Nous vous invitons à relayer ces informations.

Souhaitons que cette messe puisse devenir régulière. Il faut souligner que le Motu Proprio, dans l'archidiocèse de Rennes, n'est appliqué qu'à la Chapelle Saint-François de Rennes (dont le chapelain est un prêtre de l'Institut du Christ Roi) et pour cette messe hebdomadaire estivale de Saint-Malo. Par ailleurs, la Fraternité Saint-Pie X dispose de 3 lieux de cultes à Rennes, Saint-Père et Saint-Malo.